



Le 11.04.2018

COMMUNIQUE DE PRESSE

M. Aziz Akhannouch se réunit avec la Fédération Interprofessionnelle du Secteur Avicole (FISA) pour faire le point sur le secteur

- La réunion a rassemblé l'ensemble des représentants des maillons de la chaîne avicole regroupés au sein de la Fédération Interprofessionnelle du Secteur Avicole (FISA),
- Conditions de transport de volaille, tueries, assurance et encadrement du secteur passés en revue,
- Des mesures strictes de traçabilité prévues pour la commercialisation des fientes de volailles en prévision de l'Aid Al Adha.

Une rencontre a réuni le 10 avril à Casablanca le ministre de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts, M. Aziz Akhannouch et le président et les membres du Conseil d'administration de la Fédération Interprofessionnelle du Secteur Avicole (FISA) en présence de représentants du Département de l'Agriculture, de l'Office National de la Sécurité Sanitaire des produits Alimentaires ((ONSSA) ainsi que de représentants de la Mutuelle Agricole Marocaine d'Assurance (MAMDA).

Cette réunion a eu pour objectif de faire le point sur la situation du secteur, ses avancées et les leviers nécessaires pour lever certaines contraintes rencontrées dans la poursuite de sa mise à niveau.

La Fédération Interprofessionnelle du Secteur Avicole a également présenté les réalisations accomplies en matière de formation au zoopole de Aïn Jemâa dans la région de Casablanca-Settat, qui visent le renforcement des capacités techniques des professionnels de la filière avicole ainsi que les formations dispensées aux cadres et techniciens de pays africains amis dans le cadre de la coopération sud-sud.

Plusieurs problématiques ont été soulevées lors de cette rencontre qui a rassemblé l'ensemble de représentants de la chaîne de valeurs agricoles regroupés au sein de la FISA. Les professionnels ont principalement insisté sur les conditions et les circuits de transport de la volaille vivante qui peuvent représenter un risque sanitaire et un vecteur de propagation dans le cas d'apparition de maladie avicole.



Les professionnels du secteur ont aussi insisté sur l'urgence de la mise en place de mesures fermes ciblant les tueries « riachates » que ce soit dans la mise à niveau de l'existant ou dans la limitation des agréments délivrés au niveau local et qui ne prennent pas en charge, en termes d'exigences sanitaire ou normative, la nature de l'activité d'abattage.

Des propositions ont été exprimées sur ce volet notamment pour la reconversion de ces tueries en points de vente de viandes de volailles provenant d'abattoirs agréés ou en unités d'abattage de proximité destinés exclusivement au besoin de la ménagère.

Le ministre a appelé à ce que des actions concrètes soient menées dans ce sens par l'ONSSA en collaboration avec les départements concernés.

En prévision de l'Aid Al Adha, le ministre a, en outre, insisté sur la nécessité d'assurer une stricte traçabilité de la commercialisation des fientes de volailles à travers la mise en place d'un système permettant le contrôle de l'utilisation de ces fientes depuis la ferme jusqu'au destinataire final afin d'éviter le détournement de leur utilisation dans les aliments servis au bétail. Cette opération sera menée par la FISA en étroite collaboration avec l'ONSSA. Une large campagne de sensibilisation auprès des éleveurs est prévue pour les appeler à adhérer à ces dispositions.

Par ailleurs, les membres de la FISA ont à l'occasion de cette réunion, exprimé plusieurs requêtes liées à l'encadrement réglementaire et fiscale de leur activité notamment le classement des éleveurs de volailles dans le statut agricole, la récupération de la TVA non apparente sur les prix des œufs de consommation et la création d'une nomenclature douanière spécifique aux œufs SPF. Des points que le ministère examine afin de prendre les mesures nécessaires en concertations avec les départements concernés.

Concernant la mise en place d'une assurance couvrant les risques sanitaires en aviculture, la FISA a été invitée à approfondir la discussion de ce projet avec la MAMDA afin de trouver des formules adaptées au contexte de l'élevage avicole national.

La filière structurée de l'aviculture sera parmi les premiers bénéficiaires des mesures de renforcement des moyens prévus par la loi sur les interprofessions

La FISA est l'organisation professionnelle représentant le secteur avicole au Maroc reconnue par la loi 03-12 des interprofessions agricoles et halieutiques en tant qu'interlocuteur unique des pouvoirs publics pour le secteur.

Signataires de deux contrats-programmes successifs avec le gouvernement, la Fédération pourra bientôt tel que prévu dans le cadre de cette loi, bénéficier des prélèvements sur les produits de la filière afin de disposer de ressources financières suffisantes et pérennes, permettant de financer les activités et les programmes de développement du secteur avicole.

Pour rappel, les principaux objectifs du contrat-programme avicole à horizon 2020, ont atteint un niveau de réalisation élevé, notamment pour la production des viandes de volailles et des œufs de consommation qui ont atteint respectivement 77 % et 88% de l'objectif 2020. Cette filière présente également un taux de couverture de 100% des besoins en viandes blanches et en œufs de consommation et présente un important potentiel à l'export.

2/2



LA DIVISION DE LA COMMUNICATION

B.P : 607 – Chellah – Rabat

Tél : 0537 66 54 99

Fax : 0537 76 67 40

قسم التواصل

صندوق البريد : 607 شالة - الرباط

الهاتف : 0537 66 54 99

الفاكس : 0537-76 67-40

